Immigration : le droit du sol n’est pas remis en cause

30/09/2010 à 1h42

Des députés de l’aile droite de l’UMP ont proposé, sans succès, que les étrangers nés en France puissent devenir français «à condition d’en manifester la volonté».

«Nous devons remettre en cause le caractère sacré du droit du sol, et ériger en critère absolu la volonté de devenir français», s’est exclamé mercredi après-midi Christian Vanneste (UMP) à l’Assemblée. Droit du sol ou droit du sang? L’aile droite de la majorité a relancé le débat en séance publique, donnant du fil à retordre au gouvernement, lors de l’examen du projet de loi sur l’immigration. Lionnel Luca, l’un des fondateurs du collectif de la Droite populaire, a tenté, sans succès, de remettre en cause le fameux droit du sol pour l’acquisition de la nationalité française. […]

Le Figaro